



FAIRE PROGRESSER L'EUROPE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Plusieurs décennies après la mise en place du marché commun et d'une monnaie unique, l'Union européenne va mal. La crise de 2008 a déclenché des phénomènes de déflation sociale interne, avec une baisse des protections sociales, des salaires et de la fiscalité, mettant à mal une politique de convergence économique et sociale.

La question sociale semble aujourd'hui encore le parent pauvre d'une Union fragmentée, malgré une volonté politique affichée : le « triple A social » réclamé par la Commission européenne en 2014 met la performance et la cohésion sociales au cœur d'une « convergence vers le haut » pour les États membres. Mais la difficulté à obtenir un consensus au sein d'une Europe élargie et l'affaiblissement des mécanismes de dialogue interrogent les partenaires sociaux sur leur capacité à relancer l'Europe sociale.

Dans cette optique, l'économie sociale et solidaire, véritable pont entre réalité économique et engagement social, doit être renforcée. L'Union européenne doit ainsi doter l'ESS des outils nécessaires pour lui permettre de changer d'échelle et de contribuer au développement d'une Europe toujours fragile.

Plus largement, une impulsion forte doit être donnée au dialogue social, conciliant à la fois autonomie des parties prenantes et efficacité, et ainsi transformer la crise économique en opportunité politique.

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT D'ÉCHELLE DE L'ESS EN EUROPE

55

Intégrer dans le plan d'action 2017 de la Commission Européenne un volet spécifique à l'entreprenariat social. Ce plan doit viser à :

- ⇒ Améliorer la visibilité des entreprises sociales, notamment au sein des politiques publiques nationales et européennes.
- ⇒ Clarifier leur environnement juridique.
- ⇒ Faciliter leur accès au financement.

56

Améliorer l'accès au financement des entreprises sociales.

- ⇒ Diversifier les formes de financement accessibles aux entreprises sociales (fonds de capital-risque, le microcrédit, crowdfunding ...).
- ⇒ Instaurer un « bonus à l'évaluation » dans le cadre des appels d'offres du programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI). Ainsi, inciter financièrement les structures de l'économie sociale et solidaire à développer une culture d'évaluation de leur impact social et sociétal.

RENFORCER L'EFFICACITÉ DU DIALOGUE SOCIAL EUROPÉEN

57

Intégrer davantage les partenaires sociaux dans la gouvernance européenne, aux côtés de la Commission et du Parlement européen.

- ⇒ Établir conjointement un diagnostic macroéconomique et un agenda de réformes partagé par les institutions et les partenaires sociaux.
- ⇒ Saisir les partenaires sociaux en amont de toute disposition législative ou normative en lien avec le dialogue social, l'emploi ou la formation professionnelle.
- ⇒ Mieux intégrer la dimension transversale du dialogue social, pour en faire un outil au service de la compétitivité et de la qualité de vie au travail.

58

Renforcer l'application au niveau national des accords paritaires européens.

- ⇒ Systématiser l'évaluation de l'application des accords européens au niveau national.
- ⇒ Offrir la possibilité à la Commission, en cas de non-application par un État membre, d'étendre par voie de Directive l'accord concerné.

LUTTER CONTRE LE DUMPING SOCIAL

59

Étendre la portabilité des droits sociaux des travailleurs européens (formation notamment) de manière à améliorer leur mobilité.

60

Développer la coordination des inspections du travail des États membres.

- ⇒ Lutter contre certaines pratiques abusives touchant les travailleurs détachés et pénalisant les économies nationales.